



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de l'Atlantique
Division « Action de l'État en mer »**

Brest, le 29 avril 2021
N° 2021/053

ARRÊTÉ

Portant abrogation des arrêtés du préfet Maritime de l'Atlantique n° 2020-054 du 30 juillet 2020 et n° 2020-055 du 07 août 2020.

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Vu le code des transports, notamment son article L 5242-2 ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 131-13 et R 610-5 ;

Vu le décret n° 77-733 du 06 juillet 1977 modifié portant publication de la convention sur le règlement international de 1972 pour prévenir les abordages en mer ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu l'arrêté du préfet Maritime de l'Atlantique n° 2020-054 du 30 juillet 2020 réglementant temporairement les activités maritimes lors de travaux de sondages géophysiques et de détections et investigations pyrotechniques en baie de Saint-Brieuc (22) ;

Vu l'arrêté du préfet Maritime de l'Atlantique n° 2020-055 du 07 août 2020 réglementant temporairement les activités maritimes lors de travaux de sondages géotechniques en baie de Saint-Brieuc (22) ;

CONSIDÉRANT l'achèvement des travaux ayant nécessité la mise en place d'une réglementation temporaire des activités maritimes ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les arrêtés du préfet Maritime de l'Atlantique n° 2020-054 du 30 juillet 2020 réglementant temporairement les activités maritimes lors de travaux de sondages géophysiques et de détections et investigations pyrotechniques en baie de Saint-Brieuc (22) et n° 2020-055 du 7 août 2020 réglementant temporairement les activités maritimes lors de travaux de sondages géotechniques en baie de Saint-Brieuc (22) sont abrogés.

Article 2

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour le préfet Maritime de l'Atlantique et par délégation,
l'administrateur général de 2^e classe des affaires maritimes
Jean-Michel Chevalier
adjoint au préfet Maritime chargé de l'action de l'État en mer,

Original signé